

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

Tonnerre, le 31 octobre 2006

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 26 OCTOBRE 2005 – PREFECTURE DE L'YONNE COMPTE-RENDU

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon s'est réunie en présence de M. TALLEC, Préfet de l'Yonne et Préfet coordonnateur du bassin de l'Armançon.

Sur 44 membres que compte la C.L.E., 20 ont participé à la réunion et 5 ont donné pouvoir.

✂ *LA LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 1.*

Dans la mesure où la Commission n'a pas à prendre de décisions majeures relatives au règlement intérieur ou à l'adoption du document du S.A.G.E., le quorum n'est pas exigé (article 7 du règlement intérieur de la C.L.E.).

PREAMBULE

M. DELPRAT, président de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon, accueille les membres de la C.L.E. et les remercie de leur participation.

✂ *LA COMPOSITION DE LA C.L.E. EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 2.*

M. DELPRAT fait part à la C.L.E. de son initiative d'inviter à cette réunion des personnes qui ne sont pas membres de la Commission mais qui participent activement aux groupes de travail ou qui sont directement concernées par les travaux du S.A.G.E.¹

Il tient à rappeler à ces participants exceptionnels qu'ils ne peuvent pas prendre part aux délibérations de la Commission.

Neuf points sont à l'ordre du jour.

¹ Ceci est autorisé par le règlement intérieur de la C.L.E. dans son article 9 : « Des personnes non membres de la C.L.E. peuvent assister aux travaux en qualité d'observateurs, sur invitation du Président. »

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2006

La dernière réunion de la C.L.E. de l'Armançon s'est tenue le 26 juin 2006. Son compte-rendu a été rédigé le 10 juillet et envoyé aux membres de la Commission le 31 juillet.

Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la délibération de la C.L.E. qui adopte ce document à l'unanimité.

2) Présentation par HYDRATEC et Jean-René MALAVOI de l'étude « Dynamique fluviale et régulation hydrologique » du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de l'Armançon

Monsieur DELPRAT explique que l'étude « Dynamique fluviale et régulation hydrologique » est réalisée dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin de l'Armançon. Elle s'inscrit dans le volet traitant des actions de ralentissement des eaux en amont des zones exposées aux inondations.

Cette étude a débuté en septembre 2005 et arrive à son terme. Sa réalisation a été confiée au groupement de bureau d'études HYDRATEC / Jean René MALAVOI.

Cette présentation auprès des membres de la C.L.E. a un but informatif. Il ne s'agit pas de valider les résultats de cette étude.

La restitution finale de l'étude et sa validation se feront ultérieurement devant le comité de pilotage de cette étude. Les membres de ce comité sont d'ailleurs issus en grande majorité de la C.L.E.

Cette étude est financée par l'Etat (25 %), le Conseil Général de l'Yonne (20 %), le Conseil Général de la Côte d'Or (20 %), le SIRTAVA (20 %) et le Conseil Régional de Bourgogne (15 %).

Monsieur DELPRAT passe la parole à M. DURAN du bureau d'études HYDRATEC puis à M. MALAVOI afin de présenter les résultats de leur étude.

☞ *LA PRESENTATION DE L'ETUDE EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 3.*

Différentes remarques sont faites à la suite de la présentation.

M. DE MONTALEMBERT tient dans un premier temps à mettre en évidence la qualité de cette étude mais regrette que le rapport n'ait pas été envoyé aux membres de la C.L.E. avant la réunion.

Il considère que la C.L.E. doit gérer certaines contradictions au risque de faire « le grand écart ». C'est le cas dans cette étude puisqu'il s'agit de choisir entre la construction de barrages ou leur suppression. Il donne également l'exemple du choix à faire entre la protection de la ressource en eau potable et celle de la vie biologique.

Enfin il rappelle que ces choix ont un coût et se demande qui en aura la responsabilité : la C.L.E. ? le contrat de projet ? l'agence de l'eau ?

M. DELPRAT répond que la vocation du S.A.G.E. est justement de réussir à concilier les intérêts divergents.

Concernant la présente étude, il se veut prudent quant à son application. En témoigne le caractère pilote des sites où seront mis en œuvre les propositions d'actions.

M. DELPRAT ajoute que la portée de cette étude n'est pas à court ou moyen terme mais bien à long terme.

Il rappelle enfin que le comité de pilotage de l'étude validera les choix à condition qu'ils ne soient pas contradictoires.

A la suite de l'intervention de M. DELPRAT, M. COLOMBET tient à préciser que les carriers ne « pillent » pas les ressources mais fournissent un marché.

En outre, il met en lumière la problématique du transport des matériaux. En cause notamment l'absence dans la région du transport par voie ferrée.

M. TALLEC répond qu'une des réponses au problème porte sur la réhabilitation du transport fluvial.

Il tient également à apporter certains éléments de réponses quant aux remarques de M. DE MONTALEMBERT. Voilà toute la problématique du développement durable qui permet d'assurer le développement économique tout en garantissant l'équité sociale et la protection de l'environnement. Il faut néanmoins réussir à éviter les deux écueils inhérents à cette notion : d'une part ne pas savoir comment appliquer un concept aussi vaste et global ; d'autre part réduire le développement durable à la seule protection de l'environnement.

M. TALLEC indique qu'il existe un certain nombre d'outils qui permet de mener un projet. Concrètement, il propose au S.I.R.T.A.V.A. de réfléchir à des outils capables de mener à bien notre démarche.

M. DELPRAT tient à rappeler que le S.A.G.E. va permettre « d'aller un peu plus loin ou un peu moins loin » que ce qui est édicté au niveau national, en somme d'agir plus finement en fonction du contexte Armançon.

M. BARTALASKI aurait souhaité que le rapport de l'étude soit envoyé à la C.L.E. avant la réunion.

Concernant la notion de développement durable **qui est interprétée par les différents acteurs économiques au regard de leurs activités et intérêts en premier lieu, il considère qu'il faudrait plutôt parler de développement soutenable pour éviter toute ambiguïté. Il s'interroge sur la compatibilité du développement économique proposé avec cette notion recadrée.**

Quant aux résultats de l'étude, il insiste pour que les mesures envisagées soient justifiées économiquement tout en gardant à l'esprit que les fonds proviennent « toujours du même endroit ».

Il souhaite enfin que l'attention soit portée sur la cohérence indispensable entre les actions du P.A.P.I. et les orientations qui ont été récemment définies dans le cadre du S.A.G.E.

M. QUATRE indique que le C.S.P. partage totalement l'analyse de M. MALAVOI.

Quant aux conclusions d'HYDRATEC, il formule un certain nombre de remarques :

- Il se dit moins optimiste qu'HYDRATEC qui indique dans leur rapport que les milieux naturels sont de « bonne qualité ».
- Il se demande quel serait l'impact aujourd'hui des crues centennales dans la mesure où depuis 1910 (date de la crue de référence), l'occupation du sol a subi de profondes modifications.
M. DURAN explique que les éléments actuels de l'occupation du sol ont été pris en compte.
- Il souhaite que l'inventaire des zones humides réalisé par la M.I.S.E. de l'Yonne soit intégré à l'analyse.
- Il souhaite qu'HYDRATEC puisse expliquer en quoi l'occupation du sol n'a pas d'incidences sur l'hydrologie.
M. DURAN répond que les impacts hydrologiques de l'occupation du sol diminuent à mesure que les crues se font rares.
M. QUATRE s'appuie sur les observations du C.S.P. de Côte d'Or qui montrent que les vitesses de ruissellement ne vont pas en s'amenuisant.
- Il se demande quelles conséquences morphologiques et biologiques peuvent avoir les ouvrages préconisés en fond de vallées. Dans le même temps, il souhaite que les gains tant économiques qu'écologiques soient explicités. En conclusion, il pose la question du rapport coût / efficacité de ces aménagements.
M. DURAN explique que les incidences des ouvrages en lit mineur sur les milieux et la dynamique fluviale sont claires et qu'elles ont été identifiées dans le guide du CEMAGREF.² En outre, les impacts sont minimisés dans la mesure où ces aménagements fonctionnent, la majeure partie de l'année, comme des retenues sèches.
M. QUATRE répond que tout le monde n'a pas accès au guide du CEMAGREF et qu'il serait plus judicieux de détailler les impacts dans leur rapport.
- Il considère enfin que les travaux proposés sont d'ordre pharaonique.

M. MOURLON souhaite tirer les conclusions de la présentation de l'étude à la C.L.E. : Il existe une kyrielle de « petits gestes » ayant un effet sur les inondations et c'est la combinaison de ces actions qui permettra d'être efficace.

M. LHUILLIER note que le barrage de Pont semble résoudre tous les problèmes liés aux inondations à l'aval de Semur en Auxois. Or ce secteur est caractérisé par une multitude de petits ruisseaux. En outre, il est vraisemblable que la gestion optimale du barrage soit atteinte.

M. DURAN répond que la gestion du barrage réservoir de Pont peut être optimisée de manière à accroître les capacités de stockage de l'ouvrage. En outre, la problématique « inondation » sur le secteur reste localisée. De fait il faut certainement envisager des protections locales.

M. LEPRUN tient à signaler le manque d'eau dans les ruisseaux du bassin du Créanton. De surcroît, des problèmes de pollution persistent.

M. DELPRAT répond qu'il veille à ce que la situation s'améliore.

M. FAURIEL remercie M. DELPRAT d'avoir tenu à présenter à la C.L.E. les résultats de cette étude. Il souligne la qualité des deux bureaux d'études et indique que M. MALAVOI

² « *Le ralentissement dynamique pour la prévention des inondations* » - Ministère de l'écologie et du développement durable – CEMAGREF (septembre 2004) est disponible à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_RD_Web.pdf

offre des choix pondérés et progressifs. Quant aux propositions d'HYDRATEC, il insiste sur le fait que les ouvrages fonctionneront sur une gamme précise de débits. En outre, il confirme que des solutions complémentaires à ce type d'aménagements doivent être trouvées, notamment dans le but de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

M. DELPRAT clôt le débat en indiquant que les membres de la Commission peuvent envoyer leurs remarques complémentaires à Melle ANIEL qui se chargera de les transmettre aux bureaux d'études. Il ajoute que le rapport définitif sera envoyé prochainement aux membres du comité de pilotage de l'étude.

3) Validation de la 2^{ème} étape du S.A.G.E. : le rapport diagnostic

M. DELPRAT laisse la parole à Melle ANIEL qui tient à faire deux rappels concernant les étapes de l'élaboration du S.A.G.E. et les instances de travail.

☞ *CE RAPPEL EST JOINT AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 4.*

Melle ANIEL présente ensuite l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du S.A.G.E.

☞ *LA PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU S.A.G.E. EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 5.*

Melle ANIEL explique enfin que la séquence du diagnostic a été partiellement validée lors de la réunion de la C.L.E. du 26 juin : la carte des atouts et des contraintes et la carte des orientations ont en effet été approuvées par les membres de la Commission.

Quant au rapport diagnostic, la majorité des remarques faites en réunions de travail a été prise en compte. Cependant, certaines données doivent encore être approfondies (les ouvrages, les microcentrales hydroélectriques, la dynamique fluviale, la vulnérabilité aux inondations en Côte d'Or).

La C.L.E. valide le report de validation du rapport diagnostic à la prochaine réunion en février 2007 en partant du principe que le rapport finalisé sera envoyé avant la fin de cette année.

4) Etat d'avancement de la 3^{ème} étape du S.A.G.E. les tendances et scénarii

M. DELPRAT passe la parole à Melle ANIEL.

☞ *LA PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES TENDANCES ET SCENARIII EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 6.*

Après avoir analysé les tendances passées et actuelles via l'état des lieux et le diagnostic, le S.A.G.E. est entré dans une phase prospective au travers de la 3^{ème} séquence du processus d'élaboration.

Cette 3^{ème} séquence appelée « Tendances et Scénarii » consiste :

- ↳ à identifier le scénario tendanciel à l'horizon 2015/2020 d'évolution des usages et des activités et de leurs impacts sur les ressources et les milieux du bassin versant ;
- ↳ puis à définir des scénarii alternatifs de gestion et d'aménagement.

L'organisation de cette séquence, calquée sur celle qui a permis de valider les orientations du S.A.G.E., a été la suivante :

- Une première réunion dite « méthode » s'est tenue le 8 septembre à Ancy le Franc. Elle a permis d'adopter, au préalable et par tous les membres des groupes, la démarche à suivre pour élaborer et valider les tendances et scénarii. Au cours de cette réunion, les propositions inscrites dans le document préparatoire ont donc été validées.
- Deux réunions ont été organisées par secteurs le 28 septembre à Montbard (le matin pour l'amont du bassin, l'après-midi pour l'aval). Les deux tableaux de synthèse des tendances, préalablement rédigés par l'animatrice, ont servi de bases de travail et ont été examinés au cours des réunions. Les participants ont néanmoins estimé que le rythme de travail au cours de la réunion du matin n'a pas permis de valider les documents en bonne et due forme. Dix jours supplémentaires ont donc été accordés afin que les documents soient étudiés de manière plus approfondie et que l'animatrice recueille les éventuelles remarques complémentaires. En parallèle, quelques compléments doivent rapidement être apportés par l'animatrice aux tableaux de synthèse pour que ces documents soient validés définitivement.

De ce cycle de réunions, il ressort que la participation a été relativement limitée : 14 personnes à la réunion du 8 septembre ; autour de 10 personnes aux réunions du 28 septembre. Très peu d'élus ont répondu présents aux invitations : entre 3 et 5 par réunion. Une des raisons peut être la technicité des réunions.

5) Calendrier et organisation du travail à venir

M. DELPRAT passe la parole à Melle ANIEL.

↳ *LA PRESENTATION DU CALENDRIER ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL A VENIR EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 7.*

A la suite de cette présentation, M. BARTALASKI s'enquiert de la date d'envoi des documents de travail pour la réunion du 24 novembre.

Melle ANIEL répond qu'elle fait son possible pour que les documents arrivent en temps et en heure. Il faut compter entre une et deux semaines.

6) Etat d'avancement des actions de communication du S.A.G.E.

M. DELPRAT passe la parole à Melle ANIEL qui indique que plusieurs actions de communication sont en cours de réalisation :

- **Le 2^{ème} numéro de la lettre d'information :**

Ce numéro aborde le diagnostic du bassin versant et intègre un encart spécial sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations. La diffusion à l'ensemble des acteurs du bassin (élus, représentants des socioprofessionnels, Administration) est prévue très prochainement (son impression en cours).

- **Les panneaux d'information :**

Deux panneaux d'information (de dimension 60 x 90 cm) ont été réalisés : un premier panneau sur le S.A.G.E. ; un deuxième panneau sur l'état de santé du bassin de l'Armançon. Un troisième panneau est en cours de conception afin d'expliquer le Programme d'Actions de Prévention des Inondation. Ces panneaux seront imprimés en début d'année prochaine, leur financement n'étant prévu qu'en 2007.

- **Le logo :**

Le prestataire chargé de réaliser le logo du S.A.G.E. a envoyé tout récemment sa dernière proposition. Celle-ci a été validée par le groupe « Information et communication ».

- **Le site internet :**

L'animatrice a collecté plusieurs cahiers des charges et doit travailler sur une proposition de contenu du site internet.

Le site internet ainsi que le 3^{ème} numéro de la lettre d'information seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe « Information et communication » prévue le vendredi 12 janvier 2007, de 9H30 à 11H, en mairie de Jaulges.

A la suite de cette présentation, M. TOUZAC rappelle qu'à la dernière réunion de la Commission, il avait été convenu que la D.I.R.E.N. Bourgogne mette à disposition, sur son site internet, une page dédiée au S.A.G.E. de l'Armançon.

Melle ANIEL explique que la prochaine réunion du groupe « Information et communication » sera principalement consacrée au contenu du site internet. La demande pourra donc être faite auprès de la D.I.R.E.N. consécutivement à cette réunion.

7) Présentation par l'Agence de l'Eau de l'articulation entre le S.A.G.E. de l'Armançon, la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie et l'application de la Directive Cadre sur l'Eau

M. DELPRAT passe la parole à M. TOUZAC de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

☞ *LA PRESENTATION DE L'ARTICULATION ENTRE LE S.A.G.E. ET LE S.D.A.G.E. EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 8.*

8) Etat d'avancement de la procédure d'ajustement du périmètre du S.A.G.E.

M. DELPRAT explique que, lors de la dernière réunion de la C.L.E., il avait été proposé d'examiner le cas de 14 communes en limite du bassin de l'Armançon (dont la surface dans le bassin de l'Armançon n'excède pas 10%) afin de procéder à une modification du périmètre du S.A.G.E.

Un courrier a été envoyé aux Missions Interservices de l'Eau (M.I.S.E.) des trois départements pour avis. Au jour d'aujourd'hui, les M.I.S.E. de l'Aube et de la Côte d'Or ont répondu en donnant un avis favorable.

Dès réception de l'avis de la M.I.S.E. de l'Yonne, le Président de la C.L.E. sollicitera le Préfet de l'Yonne afin d'arrêter le nouveau périmètre du S.A.G.E.

M. DEMOUY précise que la M.I.S.E. de l'Yonne se prononcera sur ce dossier le 14 novembre.

Aucune question diverse n'étant soulevée par ailleurs, M. DELPRAT remercie les membres de la C.L.E. de leur participation.

Il rappelle que la prochaine réunion de la Commission est prévue en février 2007.

La séance est levée à 17H25.

Le Président,

Michel DELPRAT

Annexe 1 :

LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR

Etaient présents³ :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Taux de présence : 6/22 soit 27%	
Bernadette CICHY	Maire de Vergigny
Alain COLLARD	Maire de Thénissey
Michel DELPRAT	Président du S.I.R.T.A.V.A. et de la C.L.E.
Gilles de MONTALEMBERT	Président du SIAEPA de Semur
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
Michel LHUILLIER	Maire d'Athie

2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Taux de présence : 4/11 soit 36%	
Jean-Marie BARTALSKI	Représentant d'U.F.C. Que Choisir Bourgogne
<i>Jean-Baptiste COLOMBET</i>	<i>Directeur des Sablières et Entreprises Colombet</i>
Jacques FONTAINE	Vice-président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Luc GUENOT	Président de l'association Yonne Nature Environnement

3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Taux de présence : 10/11 soit 91%	
<i>Nicolas MOURLON</i>	<i>D.I.R.E.N. Bourgogne</i>
Jean-François TALLEC	Préfet de l'Yonne
<i>Yves DEMOUY</i> <i>Fabien RAVENNE</i>	<i>D.D.A.F. de l'Yonne (suppléants de Jean-François TALLEC)</i>
Isabelle GIRARD FROSSARD	D.D.A.S.S. de Côte d'Or Représentante du Préfet de Côte d'Or
<i>Cyril ROSSIGNOL</i>	<i>D.D.A.F. de Côte d'Or (suppléant de la D.D.A.S.S. de Côte d'Or)</i>
Laurent BOULLANGER	D.D.A.F. de l'Aube Représentant de la M.I.S.E. de l'Aube Représentant du Préfet de l'Aube
Olivier FAURIEL	Directeur du secteur Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
<i>Pierre TOUZAC</i>	<i>Agence de l'Eau Seine Normandie</i>
Martine PETIT	D.D.E. de Côte d'Or Représentante de V.N.F.
Carole DEVALLEZ Martine PETIT	D.D.E. de Côte d'Or Représentantes de la M.I.S.E. de Côte d'Or
Carine COHEN	D.D.E. de l'Yonne Représentante de la M.I.S.E. de l'Yonne
<i>Jacqueline LAROSE</i>	<i>D.D.A.S.S. de l'Yonne (suppléante de la D.D.E. de l'Yonne)</i>
<i>Christian QUATRE</i>	<i>C.S.P. de l'Yonne (suppléant de Philippe BARAN)</i>

³ Sont indiqués en italique les suppléants (leur présence n'est pas comptabilisée dans le quorum si leur titulaire est présent).

Assistaient également :

Julie ANIEL	Animatrice du S.A.G.E. – S.I.R.T.A.V.A.
Marie-Claude DANSIN	Préfecture de l'Yonne – Service Développement Durable
Camille DURAN	Bureau d'études Hydratec
Pierre GNAGI	Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Armance
Jean-Louis LEPRUN	Maire de Mercy – Représentant du S.I.V.U. Brumance Créanton
Véronique LOUIS	S.I.R.T.A.V.A.
Jean-René MALAVOI	Ingénieur conseil

Etaient excusés et représentés :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
<i>Jean-Pierre BOURON (maire de Chassignelles, suppléant de E. COQUILLE) représenté par Michel DELPRAT</i>	
<i>Eric COQUILLE (maire de Perrigny sur Armançon) représenté par Serge GAILLOT</i>	
<i>Martine EAP-DUPIN (conseillère générale de Côte d'Or) représentée par Gilles de MONTALEMBERT</i>	
<i>Thérèse FLACELIERE (maire de Ste Colombe en Auxois) représentée par Gilles de MONTALEMBERT</i>	
<i>Jean POUILLOT (conseiller général de l'Aube) représenté par Michel DELPRAT</i>	
<i>Franck SIMARD (conseiller général de l'Aube, suppléant de J. POUILLOT) représenté par Serge GAILLOT</i>	
2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
<i>Martine CHAPELLE (C.C.I. de l'Yonne) représentée par Jacques FONTAINE</i>	

Etaient excusés :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Michel ANDRIOT	Maire de Hauteroche
Jean-Yves CAULLET	Conseiller Régional de Bourgogne
Gérard FONTHENEAU	Maire de Flavigny-sur-Ozerain
Robert FOURNIER	Maire de Beugnon
Raymond HARDY	Maire de Tonnerre
2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Jean-Louis CLERE	Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Corinne DELAGE	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
André ROGOSINSKI	Trésorier de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Jacky ENFERT	Représentant de la Chambre des Métiers de l'Aube

Etaient également excusés :

François GENREAU	Président du S.I.V.U. Brumance Créanton
Véronique JOBIC	C.C.I. de Côte d'Or
Bernard OLLIVIER	Président du Syndicat d'Assainissement Agricole de la région de Viserny
Frédéric VERRIER	Animateur du contrat territorial Auxois Morvan – SIAEPA de Semur

Annexe 2 :

COMPOSITION DE LA C.L.E. AU 3 NOVEMBRE 2005

Annexe 3 :

PRESENTATION DE L'ETUDE « DYNAMIQUE FLUVIALE ET REGULATION HYDROLOGIQUE » (Point 2 de l'ordre du jour)

Annexe 4 :

LES ETAPES DE L'ELABORATION DU S.A.G.E. ET LES INSTANCE DE TRAVAIL (Point 3 de l'ordre du jour)

Annexe 5 :

ETAT D'AVANCEMENT DU S.A.G.E. (Point 3 de l'ordre du jour)

Annexe 6 :

L'ETAPE EN COURS : LES TENDANCES ET SCENARII (Point 4 de l'ordre du jour)

Annexe 7 :

CALENDRIER DE TRAVAIL A VENIR (Point 5 de l'ordre du jour)

Annexe 8 :

PRESENTATION DE L'ARTICULATION ENTRE LE S.A.G.E. DE L'ARMANÇON ET LE S.D.A.G.E. SEINE NORMANDIE (Point 7 de l'ordre du jour)